



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Lyon, le 2 janvier 2020

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

à

Madame l'inspectrice et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

Rectorat

Direction des personnels
d'encadrement
DE1
Affaire suivie par
Nadia Medjahed

Téléphone
04.72.80.62.04
Télécopie
04.72.80.63.37
Courriel
De1@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Objet : liste d'aptitude à certains emplois de direction d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée – rentrée scolaire 2020.

Référence : décret n° 74-388 du 8 mai 1974, modifié par les décrets 91-39 du 14 janvier 1991 et 91-1077 du 14 octobre 1991. Circulaire n° 75-006 du 6 janvier 1975.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les instructions citées en référence, relatives à l'inscription sur les listes d'aptitudes annuelles aux emplois de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

Je vous prie de bien vouloir faire connaître aux instituteurs et professeurs des écoles de votre département les conditions exigées pour chaque catégorie d'établissement. Il y a lieu de prévoir la constitution des dossiers de candidatures comprenant, pour chaque fonctionnaire, les pièces suivantes :

1/ Une chemise – dossier :

- le recto rempli par l'intéressé et vérifié par vos soins (préciser la liste d'aptitude sollicitée),
- le verso portant votre avis motivé sur l'aptitude à la fonction demandée, ainsi que l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale.

2/ Un état des services complet

3/ Pour chaque intéressé l'engagement sur papier libre d'accepter tout poste qui lui sera attribué dans le département.

Les dossiers de candidatures devront me parvenir pour **le lundi 17 février 2020** au plus tard, accompagnés de la liste exacte des emplois de direction d'établissement spécialisé qui seront vacants à la rentrée scolaire 2020, en précisant de quel établissement il s'agit.

Enfin, je vous remercie également de me faire connaître pour cette même date le nom des fonctionnaires susceptibles de siéger à la commission académique, en désignant avec précision la spécialité de rattachement à cette commission.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines


Stéphanie De Saint Jean